



Sommaire

I- Veille sectorielle	3
A. L'hôtellerie internationale	3
B. L'aérien international	5
FOCUS : Non-remboursement des billets d'avion annulés : pas de pratique anticoncurrentielle qualifiée selon l'Autorité de la concurrence	6
C. Autres secteurs	9
II- Veille sur les marchés émetteurs et impacts économiques	9
A. Marchés émetteurs Amérique	15
B. Marchés émetteurs Europe	15
C. Marchés émetteurs Asie	16
D. Marchés émetteurs Océanie-Pacifique	17
III- La veille des marchés concurrentiels	17
A. Marchés concurrentiels des destinations insulaires	17
B. Autres destinations concurrentielles	18
IV. Analyse : Quelles sont les mesures sanitaires prises dans les différents pays concernant la restauration?	20
A. Les mesures sanitaires prises par les restaurateurs en PF	20
B. Les mesures sanitaires prises par les restaurateurs dans les marchés des destinations insulaires	21
C. Les mesures sanitaires prises par les restaurateurs dans les marchés des autres destinations	22

Ia ora na i te matahiti api 2021 !

Bienvenue dans ce numéro 19 de la veille documentaire organisée par le CETOP et intitulée « tourisme & résilience ».

Pour commencer, toute l'équipe éditoriale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2021. Nous souhaitons que cette année permettra à certains de voir le bout du tunnel. Même si l'épidémie sévit toujours et que de nouvelles variantes du virus plus contagieuses sont apparues ces derniers jours, le début des campagnes de vaccination permet d'avoir des espoirs pour le second semestre 2021.

Cette année 2020 a été historiquement difficile pour toutes les destinations mais la volonté et le professionnalisme des pouvoirs publics concernant la destination de la Polynésie française est à saluer. Le reflux de l'épidémie (même si le virus circule encore activement) et le maintien des frontières ouvertes permettent à la Polynésie d'être dans le classement d'Europe Best Destinations concernant les destinations les plus sûres durant cette période de crise sanitaire¹. Il nous faut donc attendre des jours meilleurs mais les touristes peuvent avoir confiance en la destination. En 2021, il faudra stabiliser dès que possible la clientèle française. D'ailleurs, une récente étude d'Amadeus montre encore une fois que les liens historiques entre destinations et marchés émetteurs ont permis de mieux amortir certains chocs². La clientèle américaine devrait revenir lorsque la situation sera mieux stabilisée là-bas. Mais, au risque de me répéter, la concurrence sera très forte lors de la reprise et il faudra donc chercher de nouveaux marchés ayant un fort potentiel touristique pour les années à venir (Chine et pays européens). 2021 sera donc aussi une année où la réflexion sur la diversification des marchés touristiques devra être abordée.

Quelques informations pour terminer concernant notre veille documentaire. Pour ce numéro, notre collègue Florent Venayre vous propose un focus sur la décision de l'Autorité de la concurrence concernant la saisine sur le non remboursement des billets annulés. Je le remercie vivement pour cette contribution, d'autant plus que nos « Focus » sont moins nombreux (c'est un euphémisme !) depuis quelques temps. De plus, deux étudiants de la licence professionnelle (Heiana Reichart et Tiaina Atea) vous ont préparé une analyse des normes sanitaires imposées à travers le monde dans le secteur de la restauration. Les prochains mois, ils essaieront de vous résumer certains articles scientifiques qui viennent d'être publiés dans un numéro spécial de l'excellente revue Teoros. Je profite de cet édito pour inciter tous les professionnels qui nous lisent à aider nos excellents étudiants dans leurs recherches de stages de fin d'étude qui démarreront au 1^{er} mars. Il s'agit d'une année très difficile pour le tourisme mais aussi pour les études universitaires. Ces étudiants sont d'autant plus méritants et courageux de vouloir suivre cette voie de l'hôtellerie et du tourisme. J'en appelle donc à votre aide et à votre générosité. Etant leur responsable pédagogique, je peux vous certifier que vous ne serez pas déçus. Ils débordent d'énergie et de bonnes volontés ! Vous pouvez nous envoyer vos différentes offres de stages dont on se fera un plaisir à transmettre à nos étudiants. Merci par avance. Merci pour eux.

Faaitoito à tous !

Un grand Maururu pour vos encouragements et vos conseils. Bonne lecture et rendez-vous le mois prochain ! D'ici là, prenez soin de vous.

Sylvain Petit

¹<https://www.europeanbestdestinations.com/best-of-europe/coronavirus-safest-holiday-destinations/>

²<https://www.tendancehotellerie.fr/articles-brevs/communiqu-de-presse/14728-article/etude-amadeus-les-donnees-de-reservation-montrent-que-les-voyages-entre-des-pays-ayant-des-liens-historiques-ont-mieux-resiste>

I- Veille sectorielle

A. L'hôtellerie internationale

- **Indicateurs de performance : octobre 2020 vs octobre 2019 (Etats-Unis, Europe, Asie)³.**

En octobre, les États-Unis ont finalement atteint un bénéfice brut d'exploitation par chambre disponible (GOPPAR) supérieur à 0 \$. Alors, qu'il s'agit de la seule région du monde à ne pas avoir enregistré un mois de rentabilité positive depuis le début de la pandémie de COVID-19. Toutefois, el GOPPAR reste à un niveau faible (5,43\$, en baisse de 9(?5% par rapport à octobre 2019).

Et bien que les États-Unis soient revenus dans le vert, l'Europe a régressé, revenant à -5,06 € après deux mois positifs consécutifs, le Moyen-Orient et l'Asie-Pacifique étant plus résistants en termes de rentabilité.

Profit & Loss Performance Indicators — Total U.S. (in USD)

KPI	Oct. 2020 v. Oct. 2019	YTD 2020 v. YTD 2019
RevPAR	-77.9% to \$40.99	-67.0% to \$56.87
TRevPAR	-79.3% to \$60.89	-66.6% to \$90.01
Labor PAR	-70.0% to \$29.09	-49.3% to \$48.42
GOPPAR	-95.5% to \$5.43	-92.4% to \$7.58

Profit & Loss Performance Indicators — Total Europe (in EUR)

KPI	Oct. 2020 v. Oct. 2019	YTD 2020 v. YTD 2019
RevPAR	-79.7% to €26.65	-70.3% to €36.23
TRevPAR	-76.7% to €45.44	-67.3% to €58.51
Labor PAR	-52.6% to €26.24	-46.0% to €29.49
GOPPAR	-106.6% to -€5.06	-98.5% to €1.00

³ <https://www.hotstats.com/hotel-industry-trends/u.s-flips-to-positive-hotel-profit-as-europe-backslides>

Profit & Loss Performance Indicators — Total APAC (in USD)

KPI	Oct. 2020 v. Oct. 2019	YTD 2020 v. YTD 2019
RevPAR	-45.9% to \$52.96	-57.4% to \$39.98
TRevPAR	-39.9% to \$101.50	-54.9% to \$72.95
Labor PAR	-31.9% to \$31.92	-36.6% to \$29.69
GOPPAR	-54.8% to \$27.88	-82.1% to \$9.87

- **La remarquable entrée en bourse d’Airbnb⁴.**

La célèbre plateforme d’hébergements touristiques a rencontré un énorme succès auprès des investisseurs alors même que le contexte reste défavorable au secteur du tourisme. Après des années d’attente, Airbnb est enfin entrée en bourse avec une valeur d’introduction de 68 dollars par action ce qui donne une valorisation totale d’environ 42 milliards de dollars. Au moment de sa première clôture, la plateforme capitalisait plus de 100 milliards de dollars en Bourse. Même si les jours suivants, sa valeur est redescendue à un niveau autour de 76 milliards de dollars, la plateforme reste positionnée au-dessus de tous les groupes hôteliers mondiaux et talonne Booking.

Valeurs d’entreprises au 14/12/2020 (en US\$)

	Booking	Airbnb	Marriott Intl.	Hilton	IHG	Accor
Capitalisation 14/12 milieu de journée	87 mds \$	76 mds \$	52 mds \$	37 mds \$	14 mds \$	11 mds \$

- **La réouverture des établissements d’hôtellerie-restauration demandée par les professionnels⁵.**

Des milliers de professionnels de l’hôtellerie-restauration se sont rassemblés à Paris pour demander la réouverture de leurs établissements, fermés depuis plusieurs semaines à cause de la crise sanitaire. Les manifestants auraient réclamé des aides supplémentaires mais surtout le droit de reprendre leur activité. Pour l’heure, les établissements d’hôtellerie-restauration sont fermés jusqu’au 20 janvier sous conditions sanitaires et les discothèques n’ont toujours pas de visibilité sur la date à laquelle ils pourront de nouveau accueillir des clients.

Pour cela, 30% des entreprises envisagent un dépôt de bilan selon un sondage effectué en novembre par le GNI (Groupement National des Indépendants). Selon le dispositif gouvernemental en vigueur, les entreprises du secteur touristique peuvent bénéficier d’une aide allant jusqu’à 10 000 euros ou d’une indemnisation allant jusqu’à 15% du chiffre d’affaires mensuel via le fonds de solidarité.

⁴<https://hospitality-on.com/fr/airbnb/que-retenir-de-lentree-en-bourse-exceptionnelle-dairbnb>

⁵https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/12/14/on-a-le-sentiment-d-avoir-ete-sacrifies-des-professionnels-de-l-hotellerie-restauration-demandent-la-reouverture-de-leurs-etablissements_6063375_3244.html

B. L'aérien international

- **Montpellier-Méditerranée : un programme de vols pour les fêtes de fin d'année⁶.**

L'aéroport de Montpellier-Méditerranée a mis en place un programme de vols pour les fêtes de fin d'année avec une vingtaine de destinations en France mais également dans huit autres pays (l'Italie, le Luxembourg, le Maroc, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suisse et la Tunisie) desservies par huit compagnies aériennes différentes. Un cadre sanitaire ultra-sécurisé est établi pour assurer les vols et il est également important de bien s'informer sur les conditions d'entrée dans les pays tiers.

- **United Airlines : un vaccin qui permettrait une reprise en 2021⁷.**

United Airlines prévoit une baisse de près de 70% de leur chiffre d'affaires au quatrième trimestre de 2020 par rapport au quatrième trimestre de 2019. Toutefois, l'arrivée des vaccins contre la COVID-19 permet de voir l'évolution de la demande en 2021 selon un document transmis au gendarme boursier américain (SEC). Plus précisément, la compagnie aérienne américaine constate toujours un impact significatif sur la demande avec une diminution continue des réservations en raison des restrictions de voyages. Malgré une augmentation de la demande prévue pour l'été 2021 (soit de juillet à septembre), United Airlines prévoit une baisse de 40% par rapport au niveau d'avant-crise.

- **L'aéroport de Genève se prépare à affronter l'année 2021⁸.**

L'aéroport de Genève, en Suisse, a connu un trafic élevé de passagers durant les mois de juillet et août. Cependant, le nombre de passagers est retombé en automne et le mois de novembre est catastrophique : la baisse de passagers a baissé de 90,9 %. La plateforme a perdu environ 6 millions de passagers sur l'année 2020 par rapport à 2019 et a réalisé une perte d'environ 130 millions de francs suisses en 2020. Pour faire face à cette crise, plusieurs mesures d'économie ont été mise en place comme le chômage partiel et la réduction de l'horaire du travail. Les perspectives pour 2021 pour la plateforme sont le maintien des dépenses et la réduction supplémentaire des investissements. Genève aéroport prévoit que l'année 2021 sera une année difficile de transition, avec une baisse du trafic de 40 à 50% par rapport à 2019.

- **Etihad Airways : un nouveau programme de compensation de carbone pour 2021⁹.**

La compagnie aérienne Etihad Airways basée à Abu Dhabi a pris l'initiative de réduire les émissions de CO₂ à 50% d'ici 2035 et atteindre le niveau zéro d'ici 2050. Pour se faire, la compagnie aérienne lance un nouveau programme de compensation de carbone. La compagnie s'est portée volontaire pour acheter des crédits carbone afin de neutraliser et réduire les émissions de CO₂ d'un Boeing 787-10 Dreamliner, nommé dorénavant « Greenliner » et qui sera utilisé en 2021. Ce nouveau programme a été créé en accord avec la société Respira spécialisée dans ce domaine. La compagnie aérienne Etihad Airways achètera donc près de 80.000 tonnes de crédits CO₂.

⁶<https://www.air-journal.fr/2020-12-13-montpellier-mediterranee-20-destinations-en-france-et-a-letranger-pour-les-fetes-de-fin-dannee-5224579.html>

⁷<https://www.air-journal.fr/2020-12-13-united-airlines-deceleration-continue-des-reservations-cet-hiver-reprise-a-lete-grace-aux-vaccins-5224570.html>

⁸<https://www.air-journal.fr/2020-12-13-geneve-aeroport-2021-sera-une-annee-difficile-de-transition-5224576.html>

⁹<https://www.air-journal.fr/2020-12-13-etihad-airways-lance-un-programme-de-compensation-carbone-avec-un-dreamliner-5224571.html>



FOCUS : Non-remboursement des billets d'avion annulés : pas de pratique anticoncurrentielle qualifiée selon l'Autorité de la concurrence

Florent Venayre, Professeur de sciences économiques à l'Université de la Polynésie française, GDI EA 4240. *

Le règlement européen CE 261/2004 du 11 février 2004, précisant les obligations des compagnies aériennes à l'égard de leurs passagers, enjoint au transporteur de rembourser les billets annulés en l'absence d'une solution alternative de réacheminement, lorsque le passager en fait la demande. Mais cette mesure de protection des consommateurs avait été mise en mal au printemps 2020, lorsque, avec le développement de la pandémie de Covid-19, les voyages aériens avaient connu un arrêt aussi brutal que généralisé. Face à d'évidents problèmes de trésorerie, de nombreuses compagnies aériennes avaient alors imposé à leurs clients des avoirs en remplacement des remboursements pourtant garantis par le droit européen.

Dans leur démarche, les transporteurs aériens avaient même parfois pu compter sur le soutien des Etats, comme ce fut le cas en France¹⁰. Sollicitée pour faire évoluer le règlement européen précité de telle sorte qu'il puisse prendre en considération les circonstances exceptionnelles de la situation, la Commission européenne avait cependant réaffirmé le principe fondamental du choix du consommateur selon lequel les avoirs ne pouvaient pas leur être imposés contre leur gré aux passagers des transporteurs aériens¹¹.

Certains voyagistes, adhérents du CEDIV (le Centre d'études des indépendants du voyage) avaient annoncé à l'époque qu'ils intentaient une procédure auprès de l'Autorité de la concurrence métropolitaine (Adlc). L'article qui rendait compte de l'existence de cette plainte¹² invoquait à l'époque « *une entente illicite entre différentes compagnies, qui ont bloqué le remboursement automatique des billets d'avion non volés via IATA*¹³ ». A l'occasion d'une précédente publication du CETOP de juin 2020¹⁴, nous nous étions étonnés de cette saisine de l'Adlc en indiquant que « *l'existence d'une entente illicite au regard du droit de la concurrence (art. L. 420-1 du code de commerce français*¹⁵) *rest[ait] à démontrer* » et que « *à terme, le principal risque concurrentiel [était] bien celui de la disparition de certaines compagnies aériennes, qui pourrait priver des lignes des effets positifs d'une concurrence active* ».

Finalisée le 22 juin 2020, cette saisine de l'Adlc, à laquelle se sont jointes 55 agences de voyages du CEDIV, vient de donner lieu le 8 décembre dernier à la publication d'une décision de l'Autorité de la concurrence¹⁶, sur laquelle il n'est pas inintéressant de revenir.

La lecture de la décision de l'Autorité nous apprend tout d'abord que les griefs reprochés par les parties saisissantes impliquent 90 compagnies aériennes, soit la presque totalité des

¹⁰ C'est également le cas de la Polynésie française, qui a permis l'émission d'avoirs au lieu de remboursements avec l'adoption de la loi du pays n° 2020-12 du 21 avril 2020.

¹¹ Recommandation [C(2020)3125] du 13 mai 2020.

¹² <http://www.lechotouristique.com/article/vols-annules-non-rembourses-le-cediv-attaque-les-compagnies-contrevenantes>.

¹³ International air transport association.

¹⁴ Venayre F., 2020, « Billets d'avion annulés : faut-il préférer des avoirs ou des remboursements ? », Focus, *Veille documentaire Tourisme & Résilience*, n° 6, Centre d'Etudes du Tourisme en Océanie-Pacifique, 2 juin.

¹⁵ Et également article 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

¹⁶ Décision n° 20-D-21 du 8 décembre 2020 relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur du voyage de tourisme.

compagnies desservant le territoire français, ainsi que l'IATA et le BSP (Billing and Settlement Plan) France. Mais la décision nous apprend surtout que les griefs dépassent en réalité celui que l'article précité avait évoqué. En plus de la suspicion d'entente horizontale qui avait initialement été mentionnée dans la presse spécialisée, sont aussi allégués un abus de position dominante collective et un abus de dépendance économique (relevant tous deux de l'article L. 420-2 du code de commerce français¹⁷). C'est donc en quelque sorte l'ensemble de la panoplie des infractions aux règles de concurrence qu'activent ici les saisissantes.

Avant de s'intéresser plus en détail aux pratiques mises en œuvre, une précision liminaire s'impose concernant l'activité des agences de voyages en cause dans cette affaire. Les agences de voyage peuvent tout à la fois commercialiser des vols secs et des voyages à forfait comprenant un billet d'avion. Dans ce dernier cas, l'agence porte seule l'obligation de remboursement des voyageurs en cas d'annulation du voyage (§46 de la décision de l'Adlc). Toutefois, le gouvernement français a modifié dès le 25 mars 2020 la réglementation en vigueur de façon à permettre aux agences de voyage d'émettre des avoirs au lieu de procéder aux remboursements de leurs clients (§47)¹⁸. Ainsi, l'affaire traitée par l'Autorité ne concerne que les vols secs (§48 et 66) et cette dernière rappelle, conformément à sa pratique décisionnelle récente¹⁹, que les agences de voyages « *ne support[e]nt ni le risque opérationnel ni le risque commercial associé au transport aérien [...]. Ainsi, les agences de voyage n'achètent pas des billets d'avion pour les revendre. Leur chiffre d'affaires est constitué des commissions calculées sur le montant des ventes réalisées pour le compte des compagnies aériennes ainsi que des frais de services facturés aux voyageurs* » (§26).

Au premier chef, les parties saisissantes reprochent aux compagnies aériennes une pratique concertée visant à s'opposer conjointement au remboursement des billets « non volés ». Elles considèrent que cette pratique anticoncurrentielle supposée trouverait sa source dans un courrier du directeur général de l'IATA, qu'elles interprètent comme une « *consigne* » qu'il aurait donné de ne pas procéder aux remboursements des billets annulés (§51). L'Autorité de la concurrence écarte pour sa part cette interprétation, considérant que ce courrier ne fait qu'exposer les difficultés financières des compagnies aériennes, en tirant la conclusion selon laquelle « *dans ce contexte, nous croyons que la meilleure solution, pour les compagnies aériennes comme pour les agences de voyages, serait que les autorités de régulation assouplissent leurs exigences de remboursement et permettent aux compagnies aériennes de remettre plutôt des bons de voyage* » (§81).

La discussion de l'Autorité de la concurrence quant à cette pratique concertée supposée (§72 et s.), renvoie à la célèbre jurisprudence européenne *Suiker Unie*²⁰ selon laquelle, si « *tout opérateur économique doit déterminer de manière autonome la politique qu'il entend suivre [...]* cette exigence d'autonomie n'exclut pas le droit des opérateurs économiques de s'adapter intelligemment au comportement constaté ou à escompter de leurs concurrents ». Il n'en demeure pas moins que cela « *s'oppose cependant rigoureusement à toute prise de contact directe ou indirecte entre de tels opérateurs, ayant pour objet ou pour effet, soit d'influencer le comportement sur le marché d'un concurrent actuel ou potentiel, soit de dévoiler à un tel concurrent le comportement que l'on est décidé à, ou que l'on envisage de, tenir soi-même sur le marché* ».

¹⁷ Et également article 102 du TFUE.

¹⁸ Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020, dont les dispositions ont été applicables jusqu'au 16 septembre 2020.

¹⁹ Décision n° 20-D-15 du 27 octobre 2020 relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la distribution de déplacements aériens professionnels.

²⁰ Arrêt de la Cour de justice du 16 décembre 1975, *Suiker Unie/Commission*, 40/73.

Comme cela est établi de longue date par la jurisprudence européenne, la seule observation d'un parallélisme de comportements ne saurait donc suffire à démontrer l'existence d'une entente entre concurrents, puisqu'il peut résulter de stratégies autonomes des entreprises qui répondent à des évolutions du marché auxquelles elles sont toutes confrontées, même indépendamment les unes des autres. Or, les documents produits par les saisissantes, dans le but de soutenir la thèse d'un parallélisme de comportements des compagnies aériennes enfreignant le droit des ententes, ne convainquent pas, loin s'en faut, l'Autorité. A l'inverse, les documents montrent plutôt, selon l'Autorité, que les reports et les avoirs ont pris des modalités non seulement très hétérogènes entre les compagnies, mais qui ont en outre souvent évolué au cours du temps. Cet aspect avait d'ailleurs été confirmé en séance par le commissaire du gouvernement (§86). L'hypothèse d'une concertation entre les transporteurs aériens s'en trouve alors invalidée : « *le parallélisme de comportement est en réalité très imparfait et semble pouvoir s'expliquer par des réactions individuelles autonomes des compagnies aériennes, toutes confrontées au même choc économique majeur engendré par la crise sanitaire de la Covid-19* », comme l'explique l'Adlc (§89)

Aucun des éléments apportés au soutien de la saisine ne vient par ailleurs corroborer l'existence supposée d'une position dominante collective sur le marché du transport aérien (et donc, *a fortiori*, d'un abus de cette position dominante collective). Les saisissantes n'expliquent notamment pas quels liens économiques permettraient aux compagnies « *d'agir ensemble indépendamment de leurs concurrents, de leurs clients et des consommateurs* », selon la terminologie habituellement retenue (§93 et s.). Par ailleurs, le fait même que la saisine concerne 90 compagnies aériennes rend pour le moins complexe de considérer que l'on trouve en présence d'un oligopole étroit, de même que rien ne vient démontrer qu'il existerait une possibilité d'exercer des représailles à l'encontre d'une entreprise qui dévierait de la supposée ligne commune d'action²¹.

Enfin, l'abus de dépendance économique ne saurait lui non plus être caractérisé selon l'Autorité, qui souligne sans ménagement que « *au regard des informations publiques, seules données disponibles étant donnée la carence des saisissants dans la charge de la preuve sur ce point, la vente de vols secs ne représenterait que 3 % des revenus des agences de voyages* » (§109²²). Et d'ajouter qu'« *aucun des éléments versés au dossier ne permet d'ailleurs d'établir l'existence d'une situation où une agence aurait été contrainte de rembourser un voyageur malgré le refus de la compagnie aérienne* » (§110).

La saisine au fond est donc rejetée, ainsi naturellement que la demande de mesures conservatoires²³ qui l'accompagnait. Cela ne signifie pas que la substitution des avoirs aux remboursements (pourtant prévus par les textes) n'a pas eu lieu. L'Autorité note ainsi qu'« *il n'est effectivement pas exclu que pendant la crise sanitaire [...] de nombreuses compagnies aériennes n'aient pas respecté leurs obligations d'information des passagers concernant leur droit à obtenir le remboursement des vols annulés [...] et les auraient incités à accepter des avoirs, voire les leur auraient imposés* » (§79). Cela signifie simplement qu'une telle substitution imposée, dans la mesure où elle serait démontrée, ne constitue pas, comme on pouvait raisonnablement s'y attendre, une infraction aux règles de concurrence. Il n'en demeure pas moins que cela contrevient

²¹ Deux critères qui font pourtant partie de ceux retenus dans l'arrêt *Airtours* du 6 juin 2020 (affaire T-342/99) pour établir l'existence d'une position dominante collective.

²² L'Autorité réfère ici à une étude de XERFI de 2016. Voir également §31.

²³ Les mesures conservatoires sont des mesures que peut prendre l'Autorité, au titre de l'article L. 464-1 du code de commerce français, dans le cas où la pratique dénoncée porte une atteinte grave et immédiate à l'économie générale, à celle du secteur intéressé, à l'intérêt des consommateurs ou à l'entreprise plaignante. Elles peuvent comporter la suspension de la pratique concernée ainsi qu'une injonction aux parties de revenir à l'état antérieur. Elles doivent rester strictement limitées à ce qui est nécessaire pour faire faire à l'urgence. Le code de la concurrence polynésien comporte la même disposition (article LP. 641-1).

au règlement européen de 2004 qui définit les droits des passagers des compagnies aériennes. L'Autorité rappelle alors que c'est vers la Direction générale de l'aviation civile que doivent se tourner ces consommateurs, la DGAC étant en charge, s'agissant des vols impliquant un aéroport français, du bon respect du règlement européen de 2004 (§36).

** Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne correspondent pas nécessairement à celles de l'UPF ou du CETOP.*

C. Autres secteurs

- **France : les pistes de ski fermées pendant les fêtes²⁴.**

Habituellement, le mois de décembre se résume à des vacances à la montagne, à la neige et à la nature. Cependant, l'économie française se trouve aujourd'hui en difficulté face à la fermeture des stations de ski pour le mois de décembre 2020 et les passionnés de ski sont inquiets. De ce fait, les domaines skiables sont donc fermés à Noël mais le gouvernement prévoit l'ouverture des remontées mécaniques à partir du 07 janvier 2021, si la situation sanitaire s'améliore. D'après Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat du Tourisme, une enveloppe de 400 millions a été faite pour aider cette filière qui rencontrera une perte de 1,5 milliard d'euros entre début décembre et le 7 janvier.

- **MSC Croisière suspend provisoirement ses opérations en Méditerranée²⁵.**

MSC Croisières a annoncé au début du mois de décembre la suspension temporaire des croisières du MSC Grandiosa et la reprise des opérations du MSC Magnifica en janvier 2021. Le MSC Grandiosa et le MSC Magnifica sont deux paquebots différents. L'un reprendra la mer le 10 janvier 2021 au départ de Gênes et l'autre commencera ses opérations le 15 janvier 2021. Ces décisions ont été prises à la suite des nouvelles mesures installées par le gouvernement italien. Parmi ces nouvelles mesures, une autre restriction est mise en place : l'interdiction pour les futurs passagers, italiens ou internationaux, de rejoindre les différents ports d'embarquement.

- **Des conditions de voyages depuis ou vers l'Allemagne et les Pays-Bas²⁶.**

Comme la France, l'Allemagne et les Pays-Bas sont touchés par une seconde vague d'épidémie de Covid-19. Afin de limiter cette dernière, les gouvernements ont renforcé les règles en imposant des quarantaines pour les voyageurs en provenance de zones à risques dont les français, désirant entrer sur leurs territoires. Ainsi toute personne entrant sur le territoire allemand (par voie aérienne, maritime, fluviale, ferroviaire ou routière) et ayant séjourné ou transité dans une zone à risque dans les 10 derniers jours devra se plier aux obligations.

II- Veille sur les marchés émetteurs et impacts économiques

- **L'évolution de la pandémie de COVID-19 en 2020²⁷.**

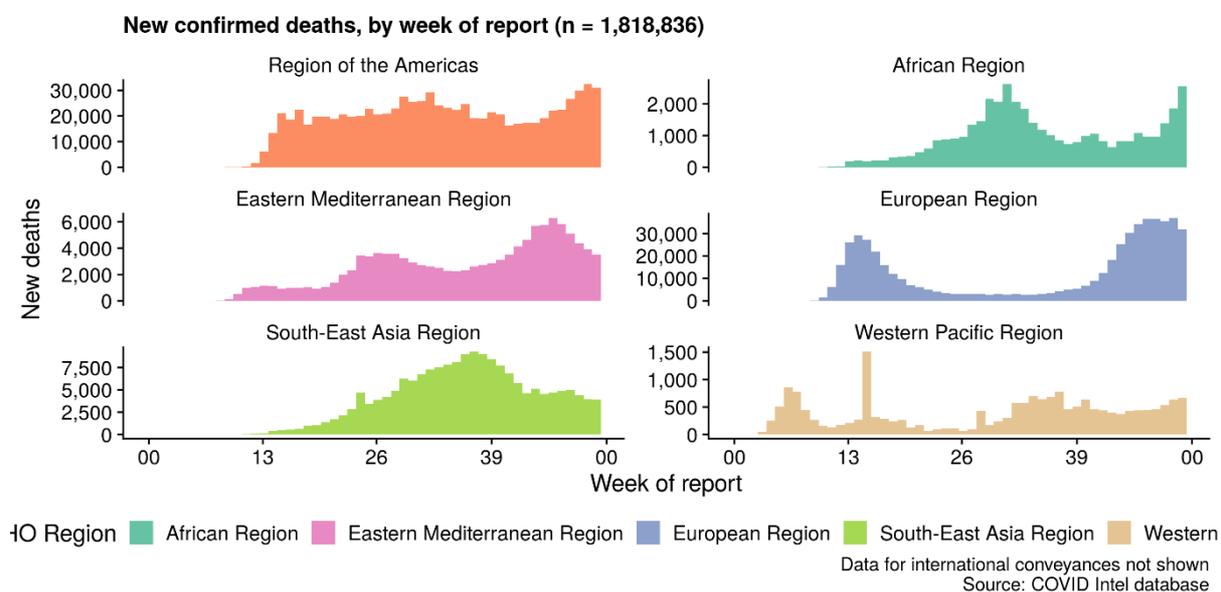
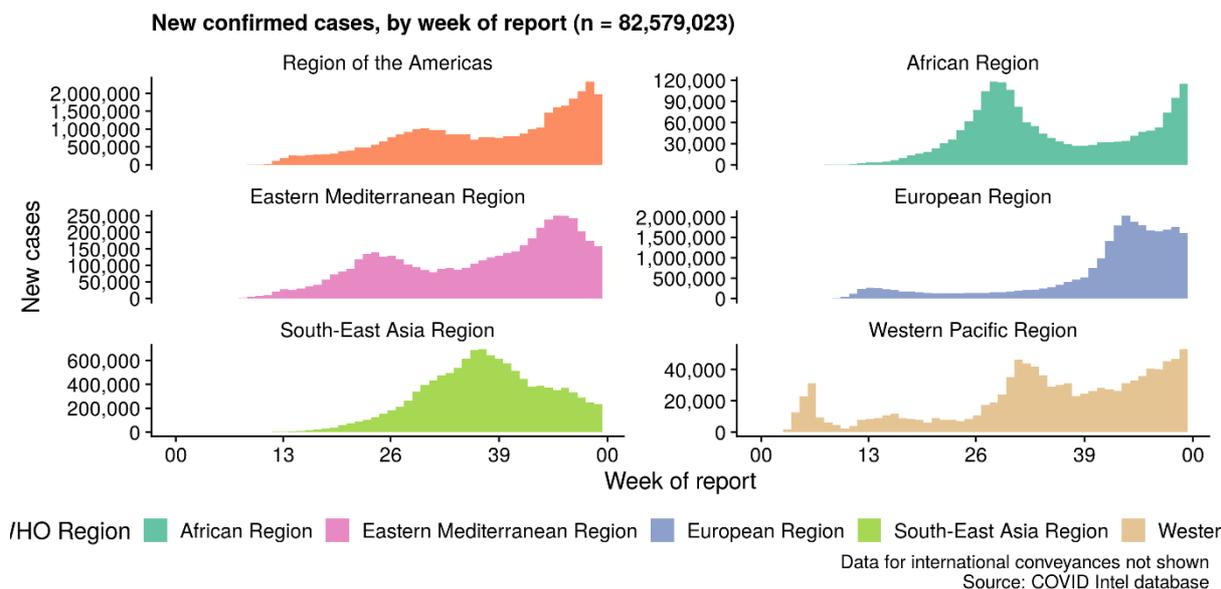
La plupart des régions dans le monde ont subi une seconde vague épidémique au quatrième trimestre, incitant de nombreux pays à imposer un nouveau confinement.

²⁴<https://www.france24.com/fr/france/20201211-covid-19-en-france-vers-une-reouverture-des-pistes-de-ski-le-7-janvier>

²⁵<https://www.lechotouristique.com/article/msc-suspend-temporairement-ses-operations-en-mediterranee>

²⁶https://www.tourmag.com/Allemagne-et-Pays-Bas-queelles-sont-les-conditions-pour-voyager-vers-ou-depuis-ces-pays_a106493.html

²⁷<https://covid19.who.int/table>



En 2020, le monde a déploré les décès de 1,8 million de personnes à cause de la COVID-19, ainsi qu'un nombre cumulé d'infections proche de 82 millions cas, dont environ 1/4 aux États-Unis, 1/8 en Inde, 1/10 au Brésil, les trois pays les plus touchés, qui regroupent approximativement 1/3 des pertes humaines mondiales liées à la pandémie.

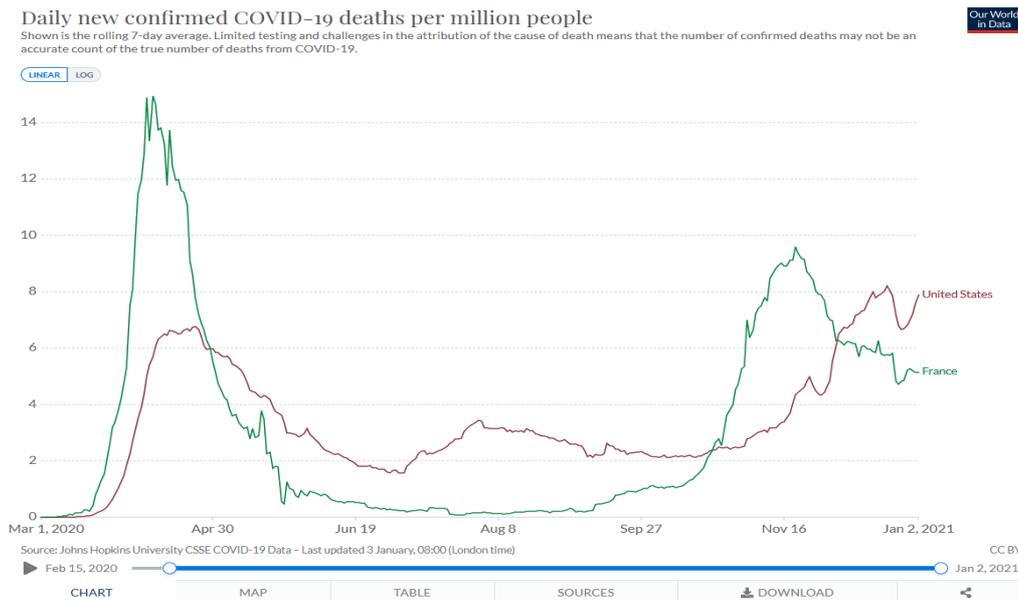
La Polynésie française, après avoir bien maîtrisée une première vague et fait disparaître le coronavirus pendant environ deux mois, a décidé de rouvrir ses frontières en juillet pour sauver son secteur du tourisme d'une dangereuse asphyxie. Les tests imposés avant et après leur arrivée à Tahiti ont eu l'effet escompté, puisqu'ils n'ont pas propagé le coronavirus, mais une minorité de voyageurs venant s'installer ou de retour au fenua n'ont apparemment pas adopté les gestes barrières, ce qui a provoqué une violente seconde vague d'infections et une centaine de morts en 2020²⁸.

En France (hors TOM), l'épidémie de COVID-19 a coûté en 2020 la vie à 64 764 personnes, pour un nombre de cas confirmés égal à 2,6 millions²⁹. Contrairement à d'autres pays européens, une seconde période de confinement a été imposée du 30 octobre au 15 décembre en anticipation des fêtes de fin d'année plutôt que pendant les vacances. La baisse anticipée du nombre de nouveaux décès est observée depuis quelques semaines, mais son amplitude est

²⁸<https://www.service-public.pf/dsp/>

²⁹https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/05/05/coronavirus-age-mortalite-departements-pays-suivez-l-evolution-de-l-epidemie-en-cartes-et-graphiques_6038751_4355770.html

moins importante qu'espérée. Le couvre-feu qui a suivi cette période de confinement vient d'être avancé à 18 heures dans 15 départements jugés critiques depuis le 2 janvier, afin de limiter les risques d'une nouvelle flambée épidémique au début de 2021.



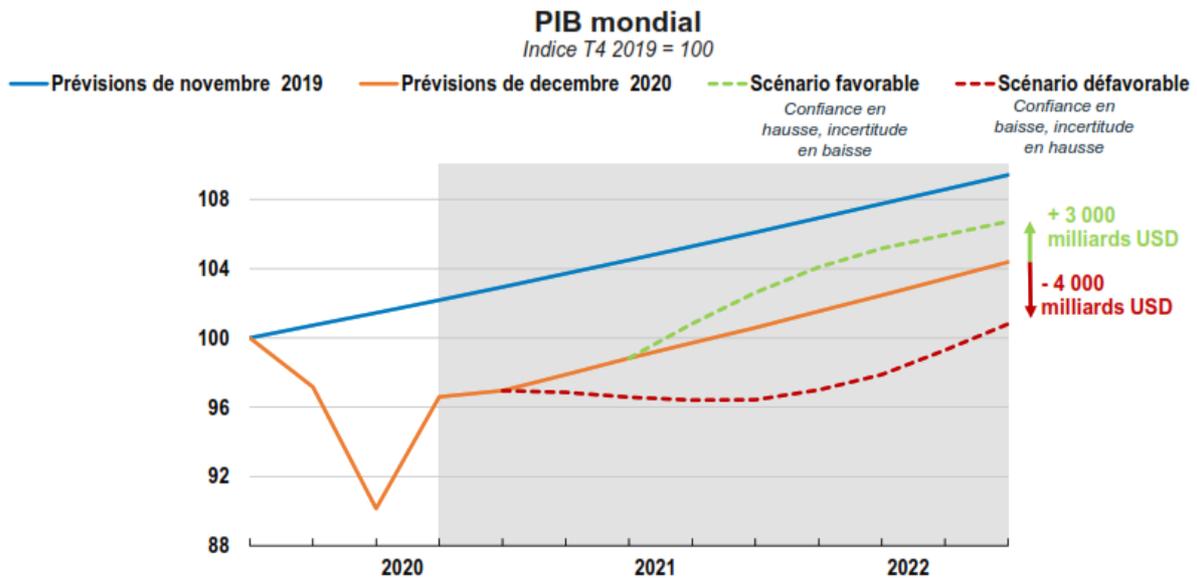
Ces développements sont importants, car l'hexagone représente le second marché émetteur après les États-Unis, qui subissent actuellement une troisième vague, et dont certains états tels que la Californie ont décidé de reconfiner leur population face à la saturation de leurs hôpitaux.

Dans le court terme, de nouveaux variants (anglais et sud-africains) du coronavirus semblent beaucoup plus infectieux et font redouter une nouvelle flambée épidémique dans le monde. Dans le moyen terme, des campagnes de vaccination contre le coronavirus ont récemment commencé et offre l'espoir de faire disparaître la pandémie en 2021, et de permettre à l'économie mondiale de rebondir plus rapidement et fortement.

- **Les effets économiques de la pandémie de COVID-19 en 2020³⁰.**

Les périodes de confinement, de couvre-feu, de réduction de mobilité, ou de réduction d'activités ont indéniablement eu un effet négatif significatif sur la croissance économique. L'incertitude quant à l'évolution de la pandémie et le tâtonnement des politiques sanitaires face à cette incertitude se sont traduites par des difficultés majeures en tentant de produire des prédictions économiques. La plupart des institutions mondiales ont donc élaboré plusieurs scénarios. Les dernières prédictions disponibles, que l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a publié le 1^{er} décembre dans ses Perspectives Économiques Mondiales, font état d'une perte de 4,2% du PIB en 2020, avec un écart de prévisions de croissance entre les scénarios favorables et défavorables de 0,5% (soit 7 000 milliards de dollars US) pour le monde et de 1,0% pour le G20.

³⁰<http://www.oecd.org/perspectives-economiques/decembre-2020/>



Selon Laurence Boone, cheffe économiste de l'OCDE³¹, la distribution de vaccins qui a commencé apporte l'espoir que le PIB mondial retrouve son niveau pré-pandémie fin 2021, mais la perte de deux ans de croissance économique mondiale ne sera probablement pas recouverte dans le futur. La forte augmentation des dettes publiques suite aux interventions massives de politique économique (mesures de soutien d'urgence aux ménages et aux entreprises en 2020, de relance budgétaire en 2021, etc.) ne devrait pas être une source de craintes tant que les taux d'intérêt restent très bas, ce qui est fort probable dans le long terme. Par contre, la destruction de capital durant la crise et la hausse des dettes privées risquent d'avoir un effet négatif sur la croissance de la productivité dans le futur. Enfin, les taux de croissance du PIB réel seront sans doute différents d'un pays à l'autre, selon l'efficacité de leurs politiques sanitaires et macroéconomiques.

³¹<https://oecdecoscope.blog/2020/12/01/faire-de-lespoir-une-realite/>

— Prévisions de PIB

Croissance réelle du PIB

%, en glissement annuel

Pays	2020	2021	2022
Afrique du sud	-8.1	3.1	2.5
Allemagne	-5.5	2.8	3.3
Arabie saoudite	-5.1	3.2	3.6
Argentine	-12.9	3.7	4.6
Australie	-3.8	3.2	3.1
Brésil	-6.0	2.6	2.2
Canada	-5.4	3.5	2.0
Chine	1.8	8.0	4.9
Corée	-1.1	2.8	3.4
États-Unis	-3.7	3.2	3.5
France	-9.1	6.0	3.3
Inde	-9.9	7.9	4.8
Indonésie	-2.4	4.0	5.1
Italie	-9.1	4.3	3.2
Japon	-5.3	2.3	1.5
Mexique	-9.2	3.6	3.4
Russie	-4.3	2.8	2.2
Royaume-Uni	-11.2	4.2	4.1
Turquie	-1.3	2.9	3.2
Monde	-4.2	4.2	3.7
Zone euro	-7.5	3.6	3.3
G20	-3.8	4.7	3.7

Les prévisions apparaissent sur le fond gris clair

Source: OCDE (2020), "Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2020", Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données) • Created with Datawrapper

- **Les effets de la pandémie de COVID-19 sur le tourisme en 2020³².**

Les efforts de limitation de la transmission du coronavirus ont été quantifiés par des chercheurs de l'University d'Oxford, et mis à la disposition de tous dans la base de données « Oxford Coronavirus Government Response Tracker » (OxCGRT)³³. En particulier, des restrictions de voyage ont été imposées presque sur toute la planète fin mars, avant d'être graduellement levées à partir du mois de juin, pour 70% des destinations mondiales au 1^{er} novembre³⁴. Cependant, une seconde vague d'infections en fin d'année a de nouveau limité les mobilités internationales. C'est pourquoi des comités de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) élaborent un code international de protection des touristes³⁵, et rappellent que « les voyageurs ne doivent pas être considérés comme un groupe à haut risque »³⁶.

L'OMT estime que lors des dix premiers mois de 2020, les arrivées internationales de touristes ont chuté de 72% par rapport à la même période en 2019, et que « le tourisme est de retour au niveau de 1990 »³⁷. Elle a également estimé que cette chute inédite engendrerait une perte de recettes touristiques pour l'année 2020 de 1100 milliards de dollars US (soit dix fois plus que lors de la crise financière de 2009), et par un effet induit, une perte du PIB mondial de 2000 milliards de dollars US. En fait, trois scénarios étaient envisagés pour 2020 (voir graphique ci-

³²<https://www.bsg.ox.ac.uk/research/research-projects/coronavirus-government-response-tracker>

³³<https://ourworldindata.org/policy-responses-covid#international-travel-controls>

³⁴<https://www.unwto.org/fr/news/70-des-destinations-ont-leve-les-restrictions-de-voyage-mais-un-fosse-se-creuse-au-niveau-mondial>

³⁵<https://www.unwto.org/fr/news/vers-un-code-international-de-protection-des-touristes>

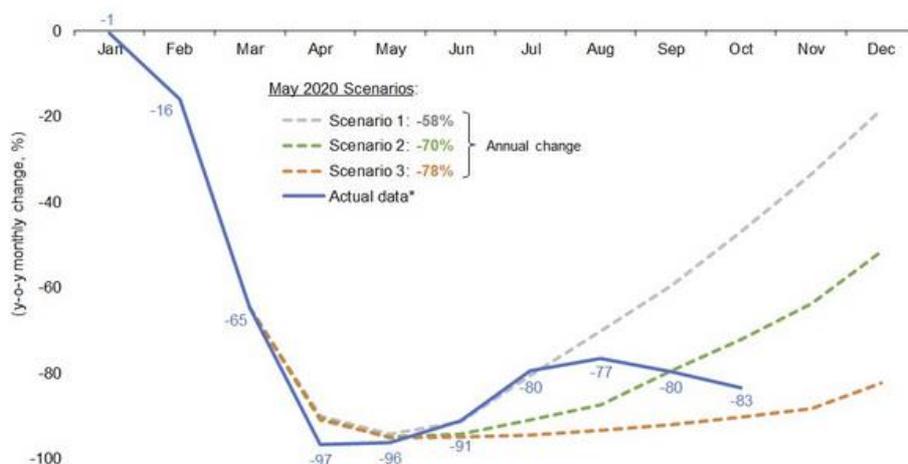
³⁶<https://www.unwto.org/fr/news/declaration-ducomite-de-crise-pour-le-tourisme-mondial>

³⁷<https://www.unwto.org/fr/news/le-tourisme-est-de-retour-au-niveau-de-1990-avec-la-diminution-de-plus-de-70-des-arrivees>

dessous³⁸), mais il semble que la seconde vague en Europe rende plus probable le scénario le plus pessimiste.

Forward-looking scenarios 2020

International tourist arrivals in 2020: YTD results and scenarios (y-o-y monthly change, %)

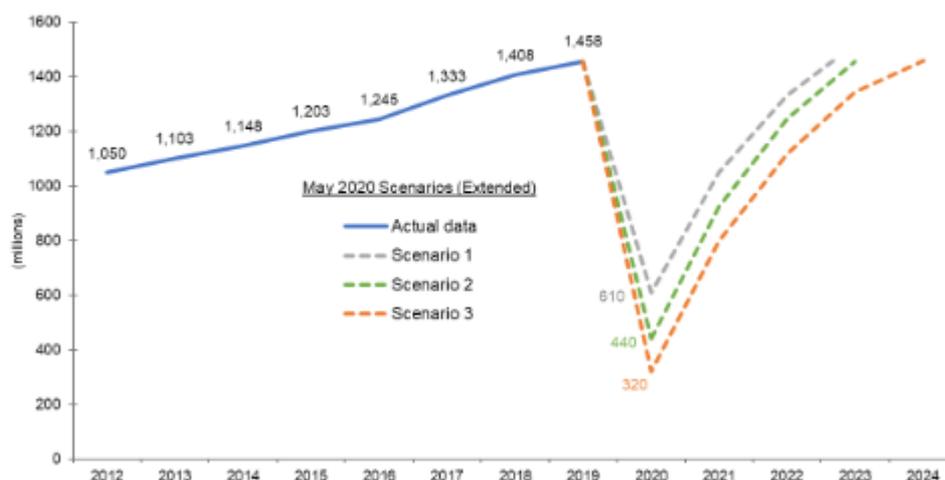


Source: World Tourism Organization (UNWTO)

(Data collected December 2020)

* Actual data through October includes estimates for countries which have not yet reported monthly results.

International tourist arrivals: Future scenarios (millions)



Source: UNWTO

D'ailleurs, l'OCDE anticipe indépendamment une baisse de 80% du tourisme international en 2020³⁹. L'association World Travel & Tourism Council (WTTC) estime que plus de 121 millions d'emplois dans ce secteur ont été impactés par la crise⁴⁰. L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) prévoit également une chute d'environ 60% des passagers aériens⁴¹, tandis que IATA estime la perte relative de revenu-passager-kilomètre (RPKs) à 66% en 2020 par rapport à 2019⁴².

³⁸<https://www.unwto.org/international-tourism-and-covid-19>

³⁹<http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/rebuilding-tourism-for-the-future-covid-19-policy-responses-and-recovery-bced9859/>

⁴⁰<https://wtcc.org/COVID-19/G20-Recovery-Plan>

⁴¹<https://www.icao.int/sustainability/Pages/Economic-Impacts-of-COVID-19.aspx>

⁴²<https://www.iata.org/en/iata-repository/publications/economic-reports/airline-industry-economic-performance-november-2020--presentation/>

A. Marchés émetteurs Amérique

- **États-Unis : un nouveau plan de relance**⁴³.

Après maintes tergiversations, le Président Trump a ratifié in extremis, le 28 décembre, le plan de relance de 900 milliards de dollars US négocié âprement par les deux partis détenant chacun la majorité dans une chambre du Congrès. Ce plan est critiqué pour 12 millions de chômeurs, dont les allocations venaient d'expirer l'avant-veille, car il consiste en un versement de 600 dollars pour chaque adulte et enfant. Le prochain président Biden a déjà annoncé qu'il souhaitait proposer une forte augmentation de ces versements, entre autres, une fois au pouvoir le 21 janvier.

- **Canada : seconde vague et reconfinement**⁴⁴.

Suite à la hausse très rapide des infections au Canada, qui est passé de 500 000 à 600 000 en 15 jours en décembre (avec plus de 15 000 décès en 2020), certaines provinces, telles que l'Ontario et le Québec, ont décidé de reconfiner leur population du 25 décembre au 10 janvier et annuler les fêtes de Noël et de fin d'année. Le gouvernement fédéral va aussi exiger un test négatif pour tout voyageur arrivant au Canada, pour limiter l'entrée du variant britannique du coronavirus. Pour rappel, seuls les ressortissants canadiens peuvent rentrer au Canada (à l'exception des voyageurs en transit dans un aéroport).

- **Chute du PIB en Amérique latine**⁴⁵.

L'Amérique latine devrait connaître une chute estimée de 7,7% de son PIB en 2020 en raison de la crise. Cependant, la réouverture de l'économie mais aussi les aides gouvernementales en direction des ménages et des entreprises ont permis de limiter la baisse de l'activité. Ainsi, l'économie devrait progresser de 3,7% en 2021.

B. Marchés émetteurs Europe

- **Royaume-Uni : une nouvelle souche SARS-CoV-2 « hors de contrôle »**⁴⁶

Le gouvernement britannique a décidé d'instaurer, à nouveau, un reconfinement ce dimanche 20 décembre, et ce, jusqu'à la fin de l'année, dans la ville de Londres ainsi qu'au Sud-est de l'Angleterre, car la situation sanitaire devenait incontrôlable à cause d'une nouvelle souche de coronavirus dite « Sars-CoV-2 » qui se propage beaucoup plus rapidement (« jusqu'à 70% ») que la précédente (et un reconfinement total de l'Angleterre le lundi 4 janvier). Cette mutation du coronavirus a soudainement accéléré le rythme des infections en décembre et forcé le gouvernement britannique à renforcer les restrictions (report de l'ouverture des écoles, reconfinement, ...) et à modifier rapidement la stratégie de vaccination pour accélérer sa distribution à l'ensemble de la population⁴⁷. Cette nouvelle souche a également incité de nombreux États européens à suspendre d'urgence, à partir du 20 décembre tous les transports (avions ; trains) en provenance et vers ce pays. Le 22 décembre, les frontières étaient rouvertes, sous certaines conditions (déplacements indispensables, test COVID négatif, ...) ⁴⁸.

⁴³https://www.francetvinfo.fr/monde/usa/presidentielle/donald-trump/etats-unis-donald-trump-a-signer-le-plan-de-relance_4236627.html

⁴⁴<https://www.lefigaro.fr/international/covid-19-le-canada-franchit-le-cap-des-600-000-cas-20210103>

⁴⁵<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/le-pib-de-l-amerique-latine-devrait-chuter-de-7-7-en-2020-20201216>

⁴⁶https://www.lepoint.fr/europe/angleterre-une-nouvelle-variante-du-coronavirus-hors-de-contrôle-20-12-2020-2406607_2626.php#

⁴⁷<https://www.capital.fr/economie-politique/covid-19-vers-un-renforcement-des-restrictions-au-royaume-uni-1389842>

⁴⁸https://www.lepoint.fr/monde/covid-19-la-france-permet-des-retours-du-royaume-uni-sous-condition-22-12-2020-2406843_24.php

- **Royaume-Uni : un accord in extremis sur les conditions du Brexit**⁴⁹.

Quatre ans et demi après le référendum britannique du 23 juin 2016, l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni ont réussi à se mettre d'accord sur les conditions du Brexit, quelques jours seulement avant la date limite du 31 décembre, après laquelle la nation britannique sortait officiellement de l'UE. Cela évite un « no deal » qui de l'avis de nombreux experts, aurait été une nouvelle catastrophe économique. Ainsi, le Royaume-Uni garde un accès sans droits de douane ni quota au marché européen regroupant 27 pays et 450 millions de consommateurs. Cependant, cet accord ne concerne pas les échanges de service, et compliquera donc les voyages au Royaume-Uni pour les européens.

- **Europe : Vaccin Pfizer-BioNTech**⁵⁰.

Les autorités sanitaires de l'Union Européenne ont validé et autorisé la mise en circulation du vaccin Pfizer-BioNTech dans ses 27 pays, simultanément à partir du 27 décembre.

- **Italie : zone rouge**⁵¹!

L'Italie, un des pays les plus touchés par la crise de la COVID-19, se voit obligé de se reconfiner du 21 décembre au 6 janvier. La plupart des commerces de détail non essentiels (bars, restaurants, ...) seront forcés de fermer

- **Allemagne : nouvelles mesures de restrictions**⁵².

Récemment sortie d'un confinement partiel, l'Allemagne enchaîne les mesures de restrictions afin de préserver sa population. En effet, voyager ou plutôt effectuer des achats en Allemagne ne sera désormais plus possible par exemple : les Strasbourgeois ne pourront plus se rendre à Kehl pour faire des courses, car une quarantaine est requises pour les frontaliers, qui auparavant n'avaient pas à passer pas cette étape.

C. Marchés émetteurs Asie

- **Effondrement de la création d'emplois en Asie**⁵³.

Malgré la réussite de la gestion de la crise, l'Asie voit le taux de création de ses emplois s'effondrer. En effet, la majorité des pays de la région connaît une baisse de travail et de l'emploi, principalement chez les femmes qui sont davantage susceptibles de devenir inactives par rapport aux hommes. Les jeunes sont également ceux les plus touchés avec une baisse du nombre d'heures de 15,2%, ainsi entraînant une baisse du revenu du travail.

- **La Chine et le vaccin diplomatique**⁵⁴.

En cette année 2020, la Chine a été la genèse de cette crise sanitaire et a naturellement cherché plusieurs moyens afin de redorer son image aux yeux du monde entier. Par exemple en distribuant des masques au monde entier ou encore le vaccin pour les pays défavorisés. Le pays asiatique a selon lui, réussi à développer un vaccin anti-covid. Ainsi, la Chine deviendra non seulement le seul pays qui finira l'année avec une économie sans récession, mais elle sera également considérée comme une grande puissance scientifique bienfaitrice par de nombreux pays en voie de développement.

⁴⁹https://www.lemonde.fr/international/article/2020/12/24/relations-post-brexit-l-union-europeenne-et-le-royaume-uni-proches-d-un-accord_6064393_3210.html

⁵⁰https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/12/22/covid-19-apres-le-feu-vert-europeen-le-defi-logistique-du-vaccin-pfizer-biontech_6064172_3244.html

⁵¹<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/l-italie-se-reconfine-pour-les-fetes-de-fin-d-annee-20201219>

⁵²https://actu.fr/societe/coronavirus/covid-19-faire-ses-courses-en-allemande-n-est-plus-possible-pour-les-frontaliers-sans-quarantaine_38301103.html

⁵³<http://www.gavroche-thaïlande.com/actualites/ailleurs-en-asie/113652-asie-conomie-la-covid-19-grande-destructrice-d-emplois-asiatiques>

⁵⁴<https://trends.levif.be/economie/politique-economique/la-chine-et-la-diplomatie-du-vaccin/article-opinion-1371421.html>

- **Japon : un nouveau plan de relance économique**⁵⁵.

Le Premier Ministre Yoshihide Suga a dévoilé un nouveau plan de relance économique de 584 milliards d'euros, soit deux fois plus que les deux précédents plans d'aide de l'ancien Premier Ministre Shinzo Abe. Il est destiné à financer les projets de développement de technologie verte (comme le tourisme domestique ou encore les énergies renouvelables) et les mesures sanitaires (telles que le financement des institutions médicales par exemple).

- **Corée Sud : la Covid frappe de plus en plus fort**⁵⁶.

Le pays a enregistré plus de 698 nouveaux cas et 24 décès en 24 heures le 20 décembre, un record pour les coréens, depuis le début de la crise sanitaire. C'est une nouvelle vague épidémique qu'affronte le pays tout entier. Ainsi, la gestion de la crise était établie grâce à un système de dépistage efficace mais aussi grâce au soutien et de la discipline de ces habitants. Il semble que la nouvelle souche du coronavirus soit une des causes de cette seconde vague épidémique en Corée. Les rassemblements de plus de quatre personnes ont été interdits.

D. Marchés émetteurs Océanie-Pacifique

- **Nouvelle Zélande, une âme charitable**⁵⁷.

La Première Ministre néo-zélandaise Jacinda Ardern, a annoncé que son pays viendrait en aide aux petites îles avoisinantes (Tokelau, les îles Cook, Niue, Samoa, Tonga et Tuvalu) en leur offrant des doses de vaccin anti-Covid, en raison de commandes plus que suffisantes pour la totalité de la population néo-zélandaise.

III- La veille des marchés concurrentiels

A. Marchés concurrentiels des destinations insulaires

- **Voyage en Corse: le test PCR ou antigénique est obligatoire pour les fêtes.**⁵⁸

Les voyageurs désirant se rendre en Corse pour la période des fêtes, c'est-à-dire du 19 décembre 2020 au 8 janvier 2021 devront présenter un test PCR négatif avant leur embarquement par avion ou bateau datant de moins 72 heures. De plus, les passagers devront remplir une attestation sur l'honneur attestant qu'ils sont négatifs au COVID et le présenter aux autorités à leur arrivée.

- **Martinique: le confinement est déjà levé**⁵⁹.

Depuis le lundi 7 décembre, la Martinique a levé le confinement, il n'y a plus besoin d'une attestation dérogatoire pour se déplacer. Depuis le 11 décembre, les restaurants, bars ainsi que les salles de spectacle sont désormais ouverts au public. La Martinique peut désormais accueillir les premiers touristes pour les fêtes de fin d'années.

- **Voyages à la Réunion: levée des motifs impérieux pour les déplacements**⁶⁰.

Les déplacements entre la métropole et l'île de la Réunion pour des motifs impérieux ne seront désormais plus à justifier, cette décision a été appliquée depuis le 15 décembre 2020.

⁵⁵<https://www.capital.fr/economie-politique/le-japon-lance-un-plan-de-relance-colossal-de-son-economie-face-a-la-crise-du-covid-19-1388000>

⁵⁶<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/covid-19-24-morts-en-une-journee-un-record-en-coree-du-sud-20201221>

⁵⁷<https://www.businessinsider.fr/la-nouvelle-zelande-va-offrir-des-doses-de-vaccins-contre-le-covid-19-aux-pays-voisins-186135>

⁵⁸<https://www.lechotouristique.com/article/corse-les-tests-pcr-ou-antigeniques-sont-obligatoires-pendant-les-fetes>

⁵⁹<https://www.lechotouristique.com/article/martinique-le-confinement-est-deja-leve>

⁶⁰https://www.tourmag.com/Voyages-a-la-Reunion-levee-des-motifs-imperieux-pour-les-deplacements_a106433.html

- **Mayotte : prêt à accueillir à nouveau les voyageurs**⁶¹.

Les voyageurs français peuvent depuis la levée du confinement (le 15 décembre) se rendre à Mayotte. Par ailleurs, ils devront fournir un test PCR négatif de moins 72 heures avant leur départ.

- **Malte : plus besoin de test PCR depuis Orly et Roissy**⁶²

Les passagers au départ de l'aéroport d'Orly et Roissy à Paris pourront désormais se rendre sans test PCR au préalable à destination de Malte. Par contre, les passagers au départ depuis d'autres aéroports français devront présenter un test PCR négatif datant de moins de 72 heures avant leur arrivée à Malte.

- **Pour sa relance, Saint Martin mise sur la romance.**⁶³

L'office du tourisme de Saint Martin a décidé de changer de campagne de communication pour l'année 2021. Elle misera sur une segmentation ciblée sur les couples, malgré que cette cible était déjà une cible prioritaire les années précédentes. Par ailleurs, la destination est désormais ouverte aux voyageurs. Cependant pour se rendre sur la destination, un test PCR négatif devra être fourni par les voyageurs.

- **Covid-19: à Hawaii, les touristes sont tracés avec un bracelet connecté durant leur quarantaine.**⁶⁴

Hawaii a mis en place un système afin de limiter la propagation du virus dans tout l'archipel. Un bracelet connecté est posé au poignet des touristes, pendant leurs quarantaines dans la destination. C'est une manière de contrôler les déplacements des touristes. Ils pourront circuler librement dans l'hôtel où ils effectuent leurs quarantaines. En cas d'infraction du périmètre de sécurité, ils risquent une amende.

B. Autres destinations concurrentielles

- **Le secteur du voyage et du tourisme en Thaïlande est sur la brèche.**⁶⁵

Les opérateurs du secteur du tourisme craignent qu'un nouveau pic du virus affecte de nouveau le tourisme, cette fois-ci pendant les fêtes de fin d'année. Il a été décidé par le gouvernement de renforcer les mesures de sécurité sanitaire aux frontières, notamment un renforcement des mesures strictes à l'égard des bandes de trafiquants qui font entrer clandestinement des travailleurs migrants dans le pays. C'est donc pour cela que le gouvernement procédera à des tests aléatoires dans les régions où la concentration de travailleurs migrants est importante. Par ailleurs, la Thaïlande a signé un partenariat pour le moins original avec Tinder, afin d'attirer une clientèle de célibataires en manque d'amour avec les mesures confinement, à travers le projet « Single Journey »⁶⁶.

- **Tunisie : test PCR, a minima.**⁶⁷

Tous les voyageurs désirant se rendre dans la destination devront fournir : un test PCR négatif de moins de 72 heures, une fiche sanitaire ainsi qu'un engagement écrit à effectuer un auto-isolément de 14 jours à leur frais. Cependant tous les voyageurs qui ont effectué leur

⁶¹https://www.tourmag.com/Mayotte-pret-a-accueillir-a-nouveau-les-voyageurs_a106400.html

⁶²<https://www.lechotouristique.com/article/royaume-uni-malte-oman-le-point-sur-les-conditions-dentree>

⁶³<https://www.lechotouristique.com/article/pour-sa-relance-saint-martin-mise-sur-la-romance>

⁶⁴https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-a-hawaii-les-touristes-trackes-avec-un-bracelet-connecte-durant-leur-quarantaine_4218059.html

⁶⁵<https://toutelathailande.fr/news/le-secteur-du-voyage-et-du-tourisme-en-thaïlande-est-sur-la-breche/>

⁶⁶<https://www.capital.fr/economie-politique/le-surprenant-partenariat-noue-par-la-thaïlande-avec-tinder-1389104>

⁶⁷<https://www.lechotouristique.com/article/tunisie-maroc-egypte-turquie-les-conditions-pour-voyager>

réservation à travers un Tour Opérateur ou une agence de voyage seront exemptés de l'auto-isolement.

- **Maroc : test PCR et frontières fermées pour certains.**⁶⁸

Tous les voyageurs seront soumis à un test PCR négatif avant l'embarquement pour la destination. De plus, le Maroc maintient ses frontières fermées mais seront exemptés les citoyens étrangers non soumis aux formalités de visa et disposant d'une réservation confirmée dans un établissement hôtelier ainsi que les citoyens étrangers voyageant pour une mission officielle.

- **Oman referme ses frontières aux voyageurs.**⁶⁹

Depuis le 22 décembre, la destination a fermé ses frontières. Aucun voyageur ne peut s'y rendre et en sortir. Cette mesure a été mise en place afin de faire face à l'évolution de la situation sanitaire dans le pays et elle sera effective pour au moins une semaine.

- **Turquie: contrôle sanitaire à l'arrivée.**⁷⁰

Les voyageurs seront soumis à un contrôle sanitaire à leur arrivée ainsi qu'un test PCR gratuit. Dans le cas où les voyageurs présenteraient un test positif, ils seront soumis à une quatorzaine. De plus, la destination a établi un couvre-feu de 21h à 5h du matin.

- **Incroyable Andalousie ! Une destination "passions" en toute sécurité.**⁷¹

À partir du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 la destination d'Andalousie va offrir à tous les voyageurs internationaux non-résidents une assurance Covid-19 gratuite dans tous les établissements réglementés de la région. Par ailleurs, cette assurance couvre les frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation, les frais pour le séjour prolongé à l'hôtel par l'assuré et ses accompagnateurs (y compris la quarantaine). L'objectif de la mise en place de cette politique est de pouvoir créer la confiance chez les voyageurs pour qu'ils puissent s'y rendre en toute sécurité dans la destination.

- **Grèce: quarantaine préventive réduite à 3 jours à l'arrivée.**⁷²

Désormais les voyageurs qui se rendent en Grèce devront se soumettre à une quarantaine préventive de 3 jours de confinement au lieu de 10 jours. De plus, les voyageurs devront fournir une attestation sur l'honneur attestant qu'ils sont négatifs au test PCR avant de s'y rendre dans la destination. Par ailleurs, des interventions de dépistage pourront être effectuées aléatoirement sur les passagers à leur arrivée.

- **L'Autriche impose la quarantaine aux français.**⁷³

Les voyageurs français qui désirent se rendre dans la destination seront soumis à une quarantaine dès leurs arrivées. De plus, ils devront fournir un test PCR négatif avant leur départ. Ils pourront lever leur isolement au bout du cinquième jour, en fournissant un test antigénique ou PCR négatif. La destination appliquera un troisième confinement à compter du 26 décembre 2020 jusqu'au 24 janvier 2021. Par ailleurs, les hôtels et les autres hébergements touristiques seront fermés.

⁶⁸<https://www.lechotouristique.com/article/tunisie-maroc-egypte-turquie-les-conditions-pour-voyager>

⁶⁹<https://www.lechotouristique.com/article/oman-referme-ses-frontieres-aux-voyageurs>

⁷⁰<https://www.lechotouristique.com/article/tunisie-maroc-egypte-turquie-les-conditions-pour-voyager>

⁷¹<https://www.lechotouristique.com/article/incroyable-andalousie-une-destination-passions-en-toute-securite>

⁷²https://www.tourmag.com/Grece-quarantaine-preventive-reduite-a-3-jours-a-l-arrivee_a106457.html

⁷³<https://www.lechotouristique.com/article/lautriche-impose-la-quarantaine-aux-voyageurs>

- **Singapour va rouvrir ses frontières aux voyageurs d'affaires.**⁷⁴

À partir de la mi-janvier, Singapour va autoriser l'entrée sur son territoire des voyageurs d'affaires et des officiels de pays tiers sous strict contrôle sanitaire. Les voyageurs devront notamment effectuer un test PCR négatif avant leur départ, un test à leur arrivée et se faire tester régulièrement pendant leur séjour. De plus, les voyageurs devront résider et organiser leur rendez-vous dans des lieux prédéfinis par les autorités locales.

IV. Analyse : Quelles sont les mesures sanitaires prises dans les différents pays concernant la restauration?

Revue de presse rédigée par Ateo Tiaina et Reichart Heiana, étudiants en licence professionnelle des organisations hôtelières et touristiques de Polynésie française.

Le secteur de la restauration est particulièrement impacté par la crise sanitaire de la COVID-19 engendrant de terribles conséquences économiques comme des pertes d'emplois et la fermeture de nombreux établissements.

Par conséquent, afin de relancer ce secteur sévèrement touché par cette crise, lors de l'accalmie du virus, les restaurateurs ont dû s'adapter pour pouvoir accueillir des clients dans de bonnes conditions.

Cependant, nous verrons qu'après une étude des mesures sanitaires dans les différentes destinations, les autorités et restaurateurs n'ont pas tous pris la même décision concernant sa mise en place.

A. Les mesures sanitaires prises par les restaurateurs en PF

Les restaurateurs de la Polynésie Française ont reçu des consignes strictes concernant la mise en place des mesures sanitaires qui sont les suivantes :

- Un espace libre d'au moins un mètre doit être respecté entre les différentes tablées.
- Le port du masque couvrant le nez, la bouche et le menton est obligatoire pour le personnel en salle, à la réception et en cuisine.
- Le port de masque est obligatoire pour les clients lorsqu'ils se déplacent.
- Le nombre de personnes par table est limité à 6.
- Un cahier de rappel est mis en place à l'entrée des restaurants. Les clients y laissent leurs coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone et courriel). Le restaurateur met ce cahier à la disposition de l'Agence Régionale de Santé ou de l'Assurance maladie en cas de déclenchement d'une recherche de cas contact. Ces données sont détruites après un délai de 14 jours.
- La réservation en ligne ou par téléphone est privilégiée.
- La capacité maximale d'accueil est affichée à l'entrée des établissements.
- Des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont mis à disposition des clients.
- Tous les clients doivent bénéficier d'une place assise et consommer exclusivement à table.

⁷⁴<https://www.lechotouristique.com/article/singapour-va-rouvrir-ses-frontieres-aux-voyageurs-daffaires>

B. Les mesures sanitaires prises par les restaurateurs dans les marchés des destinations insulaires.

Les mesures sanitaires de la Polynésie Française concernent aussi les DOM TOM car ce sont des mesures dites nationales. Cependant, certaines destinations insulaires présentent des mesures sanitaires différentes notamment :

- En Grèce, les règles d'hygiène sont très strictes. Les hôtels-restaurants ont mis en place des mesures de distanciation entre les tables, certains d'entre eux proposent des créneaux horaires différents à respecter afin d'avoir la possibilité de réserver sa table à l'avance. Le service à table est évidemment privilégié mais dans le cas où c'est un buffet, seul le personnel de restauration pourra servir les clients.
- En Italie également, la plupart des hôtels-restaurants suivent cette mesure de distanciation avec plus d'espace entre les tables. Certains d'entre eux exigent une réservation à l'avance pour le petit déjeuner à cause du manque de place et du temps d'attente. Il est impossible de s'asseoir à la table d'autres clients s'il n'y a pas de réservation. Par ailleurs, si la salle de petit-déjeuner est trop petite, les clients se feront servir en chambre ou à emporter.
- Aux Maldives, les restaurateurs ont mis en place des contrôles de température avant l'accès aux différents restaurants et bars. Les mesures de distanciation et la capacité des restaurants sont aux normes afin de garantir un espacement suffisant entre les tables. De nouveaux créneaux horaires sont mis en place et l'accès aux buffets est signalé par un marquage au sol. Le personnel servira le client si besoin. Les réservations et pré-réservations sont assurément privilégiées. De plus, les services en chambres sont payants et réduits.
- A Dubaï, comme en Grèce, à Zanzibar, et aux Seychelles, des règles d'hygiène très strictes sont exigées par les autorités notamment par la mise en place des mesures de distanciation entre chaque table. Ainsi que, par l'installations de nouveaux créneaux horaires et des réservations faites en amont.
- A Hawaï⁷⁵, les mesures sanitaires sont les mêmes concernant la distanciation, les réservations, les créneaux horaires et les buffets. Cependant, afin de venir en aide aux restaurateurs, les autorités américaines d'Hawaï se verront remettre une carte aux chômeurs, d'une valeur de 500 dollars, à dépenser dans les restaurants de leur choix.
- A l'Île Maurice⁷⁶, le nombre de tables a été réduit pour maintenir les normes de distanciation sociale. Les tables sont également aseptisées avant et après chaque utilisation. Le service à la carte est bien entendu favorisé et les buffets sont réduits. Les menus et portefeuilles sont nettoyés après chaque utilisation. De plus, des gels hydro-alcooliques pour les mains sont disponibles à l'entrée des restaurants et dans les toilettes. Par ailleurs, lors du règlement de factures, seuls l'espèces et les cartes de crédits sont acceptés. Enfin, le personnel de service porte un masque de protection durant tout son service et se désinfecte régulièrement les mains avant et après chaque manipulation. Le client doit aussi porter son masque à son arrivée et ne pourra l'enlever qu'une fois installé à table.

⁷⁵<https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/data/111157/reader/reader.html#!preferred/1/package/111157/pub/170473/page/8>

⁷⁶<https://veranda-resorts.com/hotel-ile-maurice/protocole-sanitaire-post-covid19>

C. Les mesures sanitaires prises par les restaurateurs dans les marchés des autres destinations.

Nous pouvons voir par la suite que d'autres destinations ont mis en place des mesures sanitaires strictes:

- Aux Etats-Unis⁷⁷, les mêmes pratiques sont mises en place, telles que la sécurité alimentaire, les procédures de nettoyage et de désinfection, le suivi sanitaire et l'hygiène personnelle des salariés, et les normes de distanciation sociale, afin d'atténuer les risques d'exposition au coronavirus. Ils ont notamment instauré de nouvelles règles concernant la disposition des lieux et la ventilation, et le moment et l'endroit où les masques de protection doivent être portés dans les restaurants. De plus, les salariés doivent utiliser des gants pendant le service. Pour se faire, ils ont mis en place des formations du personnel à la manipulation sécurisée et au service de la nourriture en cas de forte exposition au coronavirus.
- En Chine⁷⁸, le port du masque est obligatoire pour les employés et les clients, la capacité d'accueil est réduite (moins de 3 personnes par table et distance de 1,5 mètres imposée entre 2 tables), le paiement mobile est obligatoire, les employés doivent contrôler leur température plusieurs fois par jour et les clients doivent prendre et indiquer leur température avant d'entrer dans le restaurant. Cependant, ces mesures n'ont pas réussi à apaiser totalement les craintes des consommateurs, par conséquent, les restaurateurs ont opté, de plus en plus pour la livraison, la commande au comptoir et la vente à emporter afin de diversifier au plus leurs sources de revenu. De plus, pour rassurer davantage le client, certains restaurateurs ajoutent aux emballages de livraison des notes listant les mesures de désinfection du restaurant, ou même le nom et la température des salariés qui ont préparé les plats.
- En Afrique⁷⁹, plus précisément au Sénégal dans sa capitale Dakar, les restaurants et bars ont pour ordre de fermer à 23h au plus tard. Cependant, les mesures sanitaires sont les mêmes qu'ailleurs et ont récemment été remises à l'ordre du jour par le ministère de l'Intérieur.
- En Espagne⁸⁰, les restaurants sont ouverts et ont reçu l'ordre de ne pas servir après 20h et de limiter les places à 6 personnes par table avec une capacité d'accueil, en intérieur limitée à 30%. Les restrictions ne changent pas et restent les mêmes que dans les destinations précédentes.

En conclusion, nous constatons que les mesures sanitaires prises dans le secteur de la restauration, ne sont pas si différentes entre les destinations. Cependant, les autorités et les restaurateurs de chacune d'entre elles, ont su mettre en place des protocoles strictes afin de reprendre au mieux l'activité dans ce secteur. Ces mesures n'avaient jamais été accomplies auparavant lors d'autres pandémies telles que la grippe Espagnole, Asiatique ou encore le Choléra.

L'intérêt de ce travail a donc permis de mettre en avant ce secteur, afin de démontrer que celui-ci a réussi à s'adapter malgré cette pandémie.

⁷⁷ http://french.xinhuanet.com/2020-10/22/c_139457430.htm

⁷⁸ <https://www.metro.fr/vous-et-metro/blog/gerer-etablissement/restaurateurs-chinois-post-covid-19#:~:text=le%20port%20du%20masque%20est,temp%C3%A9rature%20plusieurs%20fois%20par%20jour>

⁷⁹ <https://www.france24.com/fr/afrique/20201218-covid-19-de-nouvelles-restrictions-en-afrique-pour-gerer-la-seconde-vague>

⁸⁰ <https://www.skyscanner.fr/actualites/quand-voyager-en-espagne>